

**Division des personnels enseignants
DPE1 – Bureau de la gestion des carrières
Jury académique 1^{er} degré**

Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 26 92
Mél : juryacademique.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Le Recteur de l'académie de Créteil

- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles
- **Vu** l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- **Vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- **Vu** l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'accomplissement et d'évaluation du stage des maîtres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignements privés sous contrat,

Arrêté

Article 1 :

Le jury académique d'évaluation et de titularisation des étudiants fonctionnaires stagiaires et des professeurs des écoles stagiaires organisé en vue de leur admission au certificat d'aptitude au professorat des écoles de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat – session juin 2021 – est composé comme suit :

Présidente du jury :

Madame Valérie DEBUCHY, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;

Vice-Président du jury :

Monsieur Gilles BOUSQUET, adjoint à la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, en charge du 1^{er} degré ;

Membres du jury :

Madame Isabelle DEL BIANCO, adjointe à l'inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne en charge du 1^{er} degré ;

Madame Marie ROGLER, adjointe à l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis en charge du 1^{er} degré ;

Madame Corinne EGINER, inspectrice de l'éducation nationale ;

Monsieur Jean-Michel GIRONNE, inspecteur de l'éducation nationale ;

Monsieur André SAUGEAY, inspecteur de l'éducation nationale ;

Monsieur Jean-Charles Pochet, inspecteur de l'éducation nationale.

Article 2 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 11 mai 2021

Le recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT